#### Allocution de S.E. Mme Louise MUSHIKIWABO

#### Secrétaire générale de la Francophonie

*46ème Session de l’Assemblée parlementaire de la Francophonie*

*Le 28 janvier 2021, en visio-conférence*

### *Seul le texte prononcé fait foi*

Monsieur le Président de l’Assemblée nationale de Côte d’Ivoire et Président de l’Assemblée parlementaire de la Francophonie, cher Amadou SOUMAHORO,

Mesdames et Messieurs les Présidents d’Assemblées,

Mesdames et Messieurs les Présidents de Commissions et de Réseaux,

Monsieur le Député, Secrétaire général parlementaire, cher Jacques KRABAL,

Monsieur le Secrétaire général administratif, cher Emmanuel MAURY,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous exprimer mes sincères remerciements pour l’invitation que vous m’avez adressée à intervenir devant votre Assemblée plénière. C’est la deuxième fois que j’ai ce plaisir. En 2019, nous nous étions rassemblés à Abidjan. Depuis, la pandémie, qui sévit toujours, a bouleversé nos agendas, nos projets, la vie de nos sociétés.

La 46ème Session de votre Assemblée arrive à un moment charnière pour la Francophonie et je me félicite que nous puissions parler ensemble de cette Francophonie qui nous est chère, de son présent bien sûr, mais aussi de son avenir.

Plus de 50 ans après la création de la Francophonie institutionnelle, plus de 20 ans après l’adoption de la Déclaration de Bamako, et à quelques mois du XVIIIème Sommet de la Francophonie, je peux faire un premier bilan de la réalisation des objectifs que l’Organisation s’est fixés.

Ce bilan intervient à un moment particulier de l’histoire : 75 ans après la fondation des Nations Unies, 60 ans après les indépendances, et 30 ans après la fin de la guerre froide, qui a enclenché un mouvement de démocratisation en Afrique et en Europe de l’Est.

Et cette année anniversaire a été marquée par une pandémie, première crise véritablement mondiale et globale de l’histoire, qui a exposé la vulnérabilité de nos Etats et gouvernements, mis à nu les faiblesses du système multilatéral et provoqué une récession dans quasiment tous nos pays.

En 50 ans, de nouveaux paradigmes au niveau mondial ont émergé avec force. La croissance démographique, les crises migratoires, le changement climatique, les phénomènes de radicalisation, la prolifération de fausses informations, la montée du populisme et bien d’autres facteurs, ont notamment entraîné une remise en cause du multilatéralisme.

La pandémie n’a d’ailleurs fait qu’accentuer cette fragilisation du cadre multilatéral, d’une part, délibérément contourné par certains acteurs privilégiant des réponses unilatérales et parfois agressives, et sujet au cynisme et au déficit de confiance d’autre part.

Ces différents facteurs imposent aux Organisations internationales de se remettre en question et de se redéfinir pour porter le projet d’un multilatéralisme rénové, renforcé et plus efficace.

La Francophonie n’échappe pas à la règle.

Cette crise multiple nous concerne directement. Elle nous oblige à nous réinventer collectivement pour renouveler la gouvernance mondiale et la coopération internationale pour parvenir à un multilatéralisme fort, agile et efficace.

Au carrefour des civilisations et des 5 continents, forte de sa diversité, de sa jeunesse, de sa capacité fédératrice, la Francophonie, peut et doit être un instrument pour renouer les dialogues, élargir les coopérations, pour apporter des solutions utiles aux populations.

La Francophonie doit être un acteur essentiel de cette transformation du multilatéralisme.

C’est dans ce contexte que je m’attèle depuis deux ans maintenant à honorer le mandat qui m’a été confié par les Etats et gouvernements membres de l’Organisation internationale de la Francophonie, de moderniser notre Organisation afin qu’elle soit capable de s’adapter rapidement aux changements et aux défis qui affectent le monde et plus particulièrement le monde multilatéral.

Les transformations que j’ai engagées portent sur trois axes principaux :

* La mise à jour et la transformation de nos méthodes et pratiques en faveur d’une culture du résultat et de la transparence ;
* Le recentrage de la coopération sur ses priorités stratégiques, sa plus-value et des programmes phares et structurants ;
* L’amélioration de notre pertinence, de la visibilité et l’influence de la Francophonie sur la scène internationale et auprès du public à la fois sur le plan politique et programmatique.

Mesdames et Messieurs,

Ces transformations structurelles sont bien engagées, et nous avons recentré nos actions autour de projets-phare dans des domaines essentiels pour la Francophonie. La Francophonie doit en effet continuer de renforcer ses fondations et rester vigilante par rapport au sentiment citoyen dans notre espace.

D’abord, l**a langue française**, en tant que vecteur d’échanges et de développement, dont la forte expansion grâce à la croissance démographique africaine, doit être soutenue grâce à un enseignement de qualité pour assurer l’insertion des jeunes. C’est l’objet du programme de mobilité des enseignants de français que j’ai engagé. Le français doit aussi être vecteur et catalyseur d’échanges dans les enceintes multilatérales internationales et régionales, dans les lieux de débats, dont les Parlements.

**Ensuite l’éducation,** plus que jamais un domaine prioritaire, comme la crise sanitaire l’a mis en lumière. Cet enjeu de l’éducation vise à outiller nos jeunes, qui sont, avec les femmes, nos publics prioritaires. A cet égard, pour répondre au mieux à ces enjeux, l’OIF s’est dotée de 2 unités dédiées ; « Égalité femmes-hommes », d’une part, et « Jeunesse, sports et citoyenneté », d’autre part.

Conscient que la majorité de nos concitoyens sont des jeunes, l’OIF a mené en 2020 une **Grande consultation de la jeunesse**, dont les résultats vont permettre de nouer une relation continue et approfondie avec les jeunes. Par ailleurs, elle va lancer en cette année 2021 une **Radio pour la Jeunesse du Sahel,** une radio transnationale qui doit aider les jeunes de cette région à se réapproprier leur avenir.

L**’égalité** femme-homme se joue dans l’éducation, mais aussi dans le monde du travail. C’est pourquoi, j’ai souhaité, en réponse à la crise, mettre en place un fonds de solidarité en faveur des femmes et de leur émancipation économique. C’est le fonds**« La Francophonie avec elles », qui remonte un très grand succès et devrait dans un premier temps soutenir** 59 projets dans une vingtaine de pays.

Dans le domaine économique, **une nouvelle Stratégie de la Francophonie** doit permettre de relancer la dynamique de coopération. Cette Stratégie 2020-2025, adoptée en fin d’année dernière, est un cadre d’intervention concret pour contribuer rapidement à la résilience du monde francophone surtout après la crise globale causée par la Covid-19.

Nous renforçons aussi notre positionnement et notre apport en matière de **numérique,** car ce secteur, compte tenu de son poids économique et politique, est en train de déterminer l’avenir de nos sociétés. L’APF a un rôle à jouer sur la question de la gouvernance et de la réglementation du secteur.

.

Mesdames et Messieurs,

Avant d’en venir à nos actions dans le domaine politique, qui vous intéressent particulièrement, je voudrais réaffirmer que la relation entre l’OIF et l’APF est profondément ancrée dans l’histoire institutionnelle de la Francophonie. Il n’est pas anodin que l’un des Pères Fondateurs de la Francophonie, le Président Léopold Sédar Senghor, était lui-même député, et fut à l’initiative de la création dès 1967 de l’Association internationale des parlementaires de langue française, qui prendra le nom d’APF en 1998, avant d’être consacrée en tant qu’ « Assemblée consultative » par la Charte de la Francophonie de 2005. Nos liens sont donc indéfectibles et je saisis l’occasion de vous redire toute l’importance que j’y attache, en tant que Secrétaire générale de ce dispositif institutionnel commun. Nous avons donc le devoir de capitaliser sur ce partenariat, mais aussi d’opérer les ajustements qui s’imposent dans cette période de transformation de nos méthodes et de nos moyens d’action.

Très concrètement, l’OIF et l’APF ont établi un partenariat qui repose à la fois sur des actions de coopération interparlementaire, des actions de plaidoyer, et des actions conjointes dans le domaine électoral.

Notre capacité à faire ensemble pour répondre aux besoins des populations de l’espace francophone est déterminante.

Les actions de coopération mises en œuvre par l’APF sont assez largement financées par l’OIF dans le cadre d’un protocole de subvention annuel. En 2019 et 2020 nous avions convenu ensemble dans le cadre de vos Instances qu’il était nécessaire de travailler davantage en synergie et en accord avec les attentes de nos pays et de nos populations. Cet engagement est encore plus impérieux à la lumière de la crise, qui se traduit par une baisse des ressources de l’OIF. Les ressources baissent depuis plusieurs années déjà !

Il est un rôle pour lequel j’attache une importance toute particulière, c’est la possibilité que vous avez de plaider dans vos Parlements respectifs toujours plus en faveur de la Francophonie, de nous donner tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre nos ambitions partagées et toutes nos activités communes à travers l’espace francophone.

En d’autres termes, nous avons besoin de l’APF pour soutenir la transformation de la Francophonie, mobiliser vos gouvernements pour élargir nos sources de financement. Et il est tout aussi nécessaire que l’APF adapte ses modalités d’intervention pour soutenir les priorités stratégiques que nous avons en commun.

Mesdames et Messieurs,

Comme je le disais à l’instant, l’OIF a célébré en novembre dernier les 20 ans de l’adoption de la déclaration de Bamako, premier texte normatif de la Francophonie en matière de démocratie, droits de l’Homme et Etat de droit. A cette occasion, nous avons organisé un cycle de 3 « conversations francophones »  consacrées à : l’état de la démocratie 20 ans après l’adoption de la déclaration ; la peine de mort ; et les mariages forcées et précoces. L’APF a été pleinement associée à ces conversations et je souhaiterais que votre mobilisation se poursuivre sur ces sujets d’intérêt communs.

20 ans après, nous faisons le constat que les principes d’intervention de l’OIF demeurent plus que jamais d’actualité ; la solidarité ; le dialogue ; la recherche et la construction de réponses adaptées à des contextes spécifiques ; et l’accompagnement de nos Etats vers les objectifs que nous nous sommes fixés : la tenue régulière d’élections libres, fiables et transparentes ; une vie politique apaisée ; le plein respect des droits de l’Homme garanti par un Etat de droit.

Nous restons très engagés en soutien à nos Etats membres pour consolider les institutions de l’Etat de droit et le respect des droits humains, soutenir les processus démocratiques, et prévenir les crises. Ces actions sont souvent menées en coordination avec les actions de l’APF et souvent avec la participation de ses représentants, qu’il s’agisse de missions dans le cadre des élections ou de missions d’information et de contacts dans des contextes de crise.

C’est ainsi que nous avons travaillé étroitement avec des membres de l’APF :

- au Niger, où notre mission d’information et de contacts à l’occasion des élections était conduite par la Présidente de l’Assemblée nationale du Togo, Mme Yawa Tségan, et où nous avions organisé un séminaire en direction des femmes candidates avec plusieurs de vos collègues, dont Mme Epoube la vice-présidente de votre réseau des femmes parlementaires.

- En République centrafricaine, en Côte d’Ivoire et au Burkina faso, vos représentants, M. Seïbou, M. Ngoma et votre secrétaire parlementaire, M. Krabal, ont participé aux missions d’information et de contacts déployées à l’occasion des élections.

Dans ces quatre pays l’OIF avait financé par ailleurs plusieurs projets au bénéfice des institutions en charge de l’organisation et du contrôle du processus électoral, mais aussi des organisations de la société civile engagées dans l’observation des élections.

Toutes ces actions que nous menons conjointement contribuent à la transparence et à la fiabilité des élections, et à un climat politique apaisé, ce dont nous devons nous féliciter compte tenu des tensions et des fragilités inhérentes à ces processus électoraux, comme trop d’exemples l’ont encore montré cette année.

Nous allons poursuivre des actions de soutien aux processus démocratiques et à l’Etat de droit en 2021, en veillant toujours à répondre aux nouveaux enjeux qui se présentent dans nos démocraties.

Parmi ces enjeux figurent la lutte contre la désinformation et contre les discours de haine, la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique et aux institutions publiques, et le renforcement de l’état civil pour donner à chacun et chacune une identité et des droits.

A cet égard, je tiens à remercier Monsieur Jacques Krabal pour son implication personnelle sur ce sujet.

Sur ces nouveaux enjeux, je compte sur le plein soutien de l’APF pour nous accompagner dans la réalisation de nos objectifs.

Mesdames et Messieurs,

Nous l’avons vu, la crise sanitaire produit des effets extrêmement complexes à gérer pour nos institutions, et a mis en exergue la nécessité d’une coopération renforcée. Le modèle de coopération francophone qui place la solidarité au cœur de nos actions, peut constituer un élément de réponse. C’est pourquoi, vos débats consacrés au thème *« Les Parlements francophones face à la crise du Covid-19, perspectives pour demain »* est très important*.*

La question de l’accès au vaccin des populations francophones est capitale. Nous avons adopté à la dernière conférence ministérielle une résolution sur le Vivre ensemble pendant la pandémie de Covid-19 et dans le monde post-Covid et nous devons travailler ensemble pour nous assurer que ce texte ne reste pas un vœu pieux.

Nous devons unir nos forces pour apporter des solutions à une crise qui affecte le monde entier et qui nécessite une réponse collective dans la solidarité.

Comme vous le savez, le XVIIIe Sommet de la Francophonie, qui devait se tenir fin 2020, en point d’orgue du cinquantenaire de la Francophonie, a été reporté. Il se tiendra à Djerba les 20 et 21 novembre 2021, sur le thème *« Connectivité dans la diversité : le numérique vecteur de développement et de solidarité dans l’espace francophone» »* ; un thème dont la pertinence a été renforcée par la crise. Ce report nous permet de poursuivre et renforcer la réflexion collectivement, avec l’ambition d’arriver à Djerba avec des propositions pour une Francophonie encore plus agissante et pertinente. A cet égard, je suggère que les Instances de l’APF se saisissent de la question de la gouvernance du numérique, qui pourrait être le thème de l’avis qu’elle formulera, en tant que contribution au Sommet.

J’aurais le plaisir d’approfondir nos échanges à l’occasion de la séance de questions/réponses.

Je vous remercie de votre aimable attention.